



**SIMAJE  
du Pays de Lourdes**

**BUREAU SYNDICAL DU MARDI 5 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt deux, le cinq juillet, le Bureau Syndical, dûment convoqué le 29 juin 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes d'ADE en session ordinaire, sous la présidence de Thierry LAVIT,

**Secrétaire de séance** : Sandrine MAURA

**DÉLIBÉRATIONS**

**CREATION D'EMPLOIS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT  
TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

**Rapporteur** : **Thierry LAVIT**

Les membres du Bureau Syndical, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) décident de créer 4 emplois non permanents d'agents non titulaires, aux conditions indiquées ci-dessus :

- Dans le grade d'adjoint d'animation territorial :  
- 1 emploi à 35 heures hebdomadaires

Rémunération sur la base de l'échelle C1, 1er échelon, Indice brut (IB) 367, Indice majoré (IM) 340 (indice de rémunération IM 352 depuis le 1<sup>er</sup> mai 2022)

- Dans le grade d'adjoint technique territorial :  
- 2 emplois à 35h hebdomadaires

Rémunération sur la base de l'échelle C1, 1er échelon, Indice brut (IB) 367, Indice majoré (IM) 340 (indice de rémunération IM 352 depuis le 1<sup>er</sup> mai 2022)

- Dans le grade d'animateur territorial principal de 1ère classe 11ème échelon  
- 1 emploi à 10h30 hebdomadaires.

Rémunération sur la base de l'indice brut (IB) 707, Indice majoré (IM) 587

3°) précisent l'inscription au budget des crédits correspondants,

4°) autorisent Monsieur le Président, ou l' élu ayant reçu délégation, à signer tous actes découlant de la présente délibération.



Le Président

Thierry LAVIT